



Plateforme numérique commune: Où en est-on?

Liminaire CSE Central extraordinaire – 14 janv. 2022

Depuis que l'on parle de ce rapprochement contraint entre le réseau régional de France●3 et celui de Radio France, pour lancer une plateforme commune en matière de numérique, les interrogations sont encore très fortes.

Déjà, nous n'oublions pas le contexte de ce caractère contraint : en effet, le projet fait suite à une déclaration de Roselyne Bachelot, au Sénat, alors que, depuis plusieurs mois, le projet n'avancé plus. En cause, deux organisations différentes qui se télescopent, avec des architectures de sites très différentes : celle de France●tv en « horizontal », sur la base de 2 grandes plateformes sur lesquelles tout est imbriqué (et des contributions de France●3 qui représentent 25% de la fréquentation globale), et, du côté de Radio France, encore une logique en silo, sur la base des marques des chaînes, indépendantes l'une de l'autre.

Nous nous souvenons que, lors des premiers débats sur ces rapprochements des offres numériques régionales, Radio France n'était pas favorable à l'abandon de sa logique. Or, si nous avons adopté la leur, cela allait alors signifier un affaiblissement conséquent de l'offre de Franceinfo. Le paradoxe est que nos voisins ne comprenaient alors pas qu'ils allaient « se tirer une balle dans le pied », puisque cette offre France Info est menée en commun entre les 2 maisons depuis 2016 et se trouve être l'actuelle leader du marché. Et c'est pour cela que rien ne s'est fait depuis un an.

Où en est-on aujourd'hui ? Est-ce que l'on en sait davantage sur ces questions ? Est-ce que l'approche côté Radio France a évolué ? C'est à souhaiter. Il apparaît au vu de ce qui a été dit en CASAR ce jeudi que chaque entité allait conserver son URL. Est-ce que cela signifierait alors une coexistence des 2 logiques ? Est-ce qu'il s'agirait d'une organisation provisoire ? Tout ce qu'il pourra être dit à ce sujet sera le bienvenu.

Autre sujet, celui qui est l'objet de ce CSE central : le passage par ce statut du GIE, groupement d'intérêt économique. Nous nous souvenons d'un moment pas si lointain : celui du débat sur la loi audiovisuel, avec le projet de holding pour chapeauter France TV, Radio France, l'INA et France Média Monde. Nous soulevions alors le coût que cette structure allait représenter par rapport à ce que cela allait apporter. Finalement, cela ne s'est pas fait, et ce n'est pas plus mal.

Ici, avec ce GIE, on pourrait se poser la même question, dans une moindre proportion évidemment : pourquoi passer par ce type de structure, alors que nous avons montré que nous savions faire France Info ensemble sans avoir besoin de passer par un GIE ?

Enfin, il reste la question de la problématique de la surcharge de travail identifiée à Radio France révélée voici un mois et demi, qui a donné lieu à une expertise, diligentée par un CSE de la maison ronde. Qu'en retenir ?

Qu'elle établit que « 56 % des journalistes travaillent régulièrement plus de quarante-deux heures par semaine », dont 29 % plus de cinquante heures. Et que « 54 % de l'encadrement intermédiaire travaillent régulièrement entre quarante-deux heures et plus de cinquante heures par semaine ».

Elle établit aussi que, parmi « les éléments de constat indiscutables, l'alimentation d'Internet impacte fortement les temps de travail », alors que les « effectifs et les moyens sont insuffisants ».

Elle ajoute que « des situations de travail qui pourraient s'apparenter à du harcèlement moral », et décèle un « sentiment d'abandon et de perte de sens fortement exprimé ».

On apprend par ailleurs que la présidente de Radio France prévoit de lancer « un audit organisationnel » ce mois-ci, afin d'apporter des réponses au plus tard pour la rentrée prochaine, en septembre.

Or, à France●tv, nous savons que la question des moyens est aussi un sujet d'inquiétude, notamment pour réussir à bien aborder la régionalisation. Nous avons souvenir de la naissance douloureuse du 18h30.

Pour les 2 structures, au-delà de la question des logiques et des lourdeurs, il s'agit donc aussi de faire attention aux engagements qui devront être pris pour la constitution de cette plateforme commune pour le numérique régional. De nombreuses questions sont encore en suspens et nous espérons évidemment que le temps des éclaircissements va arriver.

Paris, le 14 janvier 2022